

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Nombre de Conseillers |    |
| Afférent au Syndicat  | 42 |
| En exercice           | 42 |
| Présent               | 29 |
| Votant                | 32 |

Date de convocation : 04/03/2022

### Affectation des résultats de l'exercice 2021

Délibération n°12-2022

Séance du 14 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire la mairie de Ratières sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, , André BOUILLY, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.

Excusés et absents : Romain BOITEL, Mickaël CHAZALON, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Romaric FORT, Pierrick FRIZE, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Elina REYNAUD, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Martine VEYRAT.

Pouvoirs : Mickaël CHAZALON donne pouvoir à M. Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE donne pouvoir à Mme Agnès CHRIST et Claude FOUREL donne pouvoir à M. Gilbert MOUNIER-VEHIER.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Compte tenu des résultats de l'exercice 2021,

- \* décide d'affecter la somme de **400 000,00 €**, correspondant au besoin de prélèvement pour la section d'investissement et à des réserves complémentaires, au compte 1068 du Budget Primitif de l'exercice 2022.
- \* l'excédent cumulé de fonctionnement fin 2021 de **34 352,29 €** sera reporté à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2020.
- \* l'excédent cumulé d'investissement fin 2021 de **2 717 068,68 €** sera reporté à la ligne 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif de l'exercice 2021.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

